

Acupuncture et pharmacothérapie chinoise - MTC (ASA)

Programme de formation complémentaire du 1er juillet 2015
(dernière révision: 23 juin 2017)

Texte d'accompagnement pour la formation complémentaire «Acupuncture et pharmacothérapie chinoise - MTC (ASA)»

La formation complémentaire «Acupuncture et pharmacothérapie chinoise - MTC (ASA)» permet aux médecins issus de différentes spécialisations de documenter l'acquisition de connaissances approfondies en acupuncture et pharmacothérapie chinoise dans le cadre de la médecine traditionnelle chinoise (MTC) au moyen d'une formation postgraduée et continue ciblée.

Depuis 1998, les sociétés médicales suisses d'acupuncture et de médecine traditionnelle chinoise SACAM (ex-SAGA, SAEGAA, AGTCM), AGMAR et ATMA sont regroupées dans l'Association des Sociétés médicales suisses d'acupuncture et de médecine chinoise (ASA). Conjointement avec la FMH, celle-ci a élaboré un programme de formation complémentaire en acupuncture et médecine traditionnelle chinoise (ASA), désormais intitulé «Acupuncture et pharmacothérapie chinoise - MTC (ASA)» qu'elle a mis en vigueur au 1^{er} janvier 1999. La présente version a été adaptée à l'évolution des exigences.

L'ASA s'est engagée contractuellement envers l'ISFM à garantir aussi bien la qualification des titulaires de l'attestation de formation complémentaire que celle des établissements de formation. Cela ne vaut pas seulement pour les sociétés membres de l'ASA, mais également pour toutes les institutions qui enseignent la médecine traditionnelle chinoise et prétendent former des médecins en vue de l'attestation de formation complémentaire dans cette discipline. Depuis l'entrée en vigueur du programme de formation complémentaire en janvier 1999, plusieurs centaines de médecins remplissant les conditions du programme ont déjà été enregistrés.

La présente version tient compte des nombreux développements concernant les établissements de formation postgraduée en MTC et vise à uniformiser l'obtention de l'attestation de formation complémentaire.

Une commission, composée de membres en provenance de toutes les sociétés médicales regroupées dans l'ASA, a élaboré un catalogue détaillé des objectifs de formation internationalement reconnus pour la formation de médecins en acupuncture et médecine chinoise. Avec ce catalogue, l'ASA possède un outil de mesure standard lui permettant d'évaluer les contenus de la formation postgraduée.

Le programme comprend 360 heures de formation au total, dont 4 modules devant être conclus par un examen. Au terme de cette formation, le candidat est autorisé à facturer les positions tarifaires de l'acupuncture et/ou de la médecine traditionnelle chinoise du catalogue des prestations de base. Ces dispositions sont valables depuis le 1^{er} juillet 2015. L'attestation de formation complémentaire conserve sa validité quand le titulaire obtient au moins 24 crédits de formation continue spécifique à la discipline par période de 3 ans, conformément au chiffre 6.

Les documents pour l'attestation de formation complémentaire peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'ASA, c/o gkaufmann Verbandsmanagement, Wattenwylweg 21, 3006 Berne, tél. 031 332 41 10, courriel info@gkaufmann.ch, ou sur le [site internet de l'ASA](#).

Programme de formation complémentaire «Acupuncture et pharmacothérapie chinoise - MTC (ASA)»

1. Généralités / Description des concepts

Objectifs

La formation complémentaire donne les connaissances de base nécessaires en acupuncture et pharmacothérapie chinoise dans le cadre de la MTC.

Le programme de formation postgraduée «Acupuncture et pharmacothérapie chinoise - MTC (ASA)» vise à donner au candidat à l'attestation la garantie d'acquérir

- une formation postgraduée et continue de haut niveau
- les connaissances de base autorisant la mention du titre à l'intention du public et du corps médical
- la base pour l'indemnisation des prestations par les assureurs sociaux
- l'autorisation à utiliser la dénomination «Acupuncture et pharmacothérapie chinoise - MTC»

MTC – Médecine traditionnelle chinoise

Le terme «médecine traditionnelle chinoise» est un terme récent qui désigne une théorie médicale autonome développée par des savants chinois depuis plus de deux millénaires. L'approche fonctionnelle (inductive – synthétique) de la MTC est complémentaire de celle de la médecine universitaire occidentale dont l'orientation est plus matérialiste (causale – analytique) et quantitative.

Se fondant sur ses propres bases théoriques, la MTC a développé des outils diagnostiques et thérapeutiques spécifiques qui lui permettent de reconnaître les déséquilibres systémiques pathologiques, reflets d'une dysharmonie des organes-fonctions, et de les corriger. Cette thérapeutique a recours aux méthodes suivantes, toutes issues du même modèle théorique:

1. conseils d'hygiène de vie
2. diététique
3. pharmacothérapie
4. acupuncture et moxibustion
5. Qi Gong, Tai Chi, Tuina

Acupuncture – Médecine traditionnelle chinoise

En occident, l'acupuncture s'est imposée comme la plus importante discipline de la MTC. Elle est désignée en médecine chinoise comme une «thérapie externe (wai zhi)» par opposition à la «thérapie interne (nei zhi)», représentée par la pharmacothérapie.

Acupuncture (générale, somatotopique: oreille, main, crâne)

L'acupuncture est une stimulation thérapeutique ciblée des fonctions corporelles à partir de points cutanés spécifiques. Le choix des points à piquer est effectué après l'établissement du diagnostic médical chinois et a une influence décisive sur le succès de la thérapie.

L'acupuncture comprend le diagnostic et le traitement de maladies selon les principes de la MTC et d'autres modèles de pensée plus modernes. L'acupuncture agit par stimulation et rétablissement des mécanismes de régulation du corps. Elle est appliquée dans bon nombre de spécialités médicales pour la prévention, la thérapie et la réhabilitation de troubles fonctionnels, de maladies psychosomatiques ou organiques et de douleurs.

Auriculopuncture/acupuncture contrôlée par le pouls RAC

La MTC a également recours à des techniques d'acupuncture particulières complémentaires, telles que l'auriculopuncture, la manopuncture et la craniopuncture (microsystèmes somatotopiques). L'auriculopuncture d'après Paul Nogier a suscité un grand intérêt en Europe et a donné naissance à un concept moderne d'auriculothérapie et d'auriculomédecine.

Du point de vue diagnostique, l'auriculopuncture présente l'avantage que seuls les points du pavillon auriculaire impliqués dans une pathologie d'organe-fonction deviennent détectables. Ces points correspondent aux points et méridiens de l'acupuncture classique (corporelle). L'acupuncture contrôlée au pouls (RAC) peut mettre en évidence les points de l'acupuncture corporelle les plus impliqués dans le processus pathologique et ainsi augmenter l'efficacité du traitement dans certaines conditions. De plus, elle permet de contrôler la réactivité neurovégétative du sujet.

- Détection par le pouls de champs perturbateurs (cicatrices, foyers infectieux, problèmes liés aux amalgames dentaires, etc.).
- Indication par une modification spécifique de l'onde du pouls: RAC = réflexe autonome circulatoire.

Pharmacothérapie chinoise

La pharmacothérapie traditionnelle est la technique thérapeutique la plus répandue en Asie.

Une meilleure diffusion et le contrôle de qualité de la pharmacopée traditionnelle ont permis à la pharmacothérapie traditionnelle de s'implanter de plus en plus en occident. A l'instar du choix des points en acupuncture, les médicaments sont ordonnés par prescription magistrale une fois le diagnostic chinois posé. Près de 5000 médicaments sont décrits dans la littérature, sous forme de monographies relatant leur origine, leurs propriétés et leurs actions. Quelques centaines de ces médicaments trouvent une application dans la pratique courante. Ils sont disponibles sous diverses formes galéniques: décoction, poudre, pilules, extraits, granulés et préparations à usage externe. La décoction est la forme la plus utilisée.

La pharmacothérapie traditionnelle est indiquée aussi bien pour le traitement d'affections aiguës que de maladies chroniques. Elle peut être associée à l'acupuncture et à la diététique.

MTC – Thérapie alimentaire, diététique

La diététique de la MTC est basée sur les principes de la pharmacothérapie. Elle étudie l'action des aliments sur l'organisme et leur utilité pour la conservation de la santé et le traitement des maladies.

La diététique traditionnelle chinoise s'est essentiellement développée à partir de l'enseignement du BENCAO (canon classique de la diététique). Sur la base des règles diagnostiques traditionnelles de la MTC, les aliments sont prescrits de manière synergique, seuls ou en association avec d'autres techniques traditionnelles.

Qi Gong, Tai Chi et Tuina

Le Qi Gong et le Tai Chi (Ji en chinois), en tant que thérapies du mouvement, et le Tuina, littéralement «pousser et saisir», qui s'apparente à une combinaison entre le massage occidental et la thérapie manuelle, font partie des cinq piliers de la médecine chinoise. Les principes issus des fondamentaux de la médecine chinoise et les connaissances des méridiens et des points d'acupuncture sont utilisés pour la prévention et le traitement de maladies dans le cadre d'une approche holistique de l'être humain.

2. Conditions à l'obtention de l'attestation de formation complémentaire

2.1 Titre fédéral de spécialiste ou titre de spécialiste étranger reconnu.

2.2 Justification de 360 heures de formation postgraduée.

2.3 Réussite de l'examen

- Module de base Bases générales
- Module de base Acupuncture
- Module de base Pharmacothérapie chinoise
- Module de base Auriculopuncture/acupuncture contrôlée par le pouls RAC

3. Durée, structure et contenu de la formation postgraduée

3.1 Durée et structure

Les 4 modules de cours proposés par les sociétés membres de l'ASA sont particulièrement indiqués pour l'obtention de l'attestation de formation complémentaire, mais ils ne représentent pas une obligation. Il est également possible d'obtenir les connaissances requises dans d'autres écoles. Chacun des modules proposés par les sociétés membres de l'ASA comprend 80 heures. Les enseignements transmis correspondent aux matières d'examen requises pour l'obtention de l'AFC. Au terme des 4 modules de base, le candidat doit encore suivre 40 heures de formation postgraduée ou d'approfondissement à choix 4 modules sont les suivants: Module de base Bases générales, Module de base Acupuncture, Module de base Pharmacothérapie chinoise, Module de base Auriculopuncture/acupuncture contrôlée par le pouls RAC.

3.2 Dispositions complémentaires

3.2.1 Objectifs de formation

La formation suivie doit être documentée en continu. Le candidat joint ses attestations de formation à sa demande de titre.

3.2.2 Formation à l'étranger

Les cours accomplis dans d'autres établissements de formation en Suisse ou à l'étranger sont validés si l'équivalence est avérée. La charge de la preuve revient au candidat.

4. Contenu de la formation postgraduée

Connaissances théoriques et pratiques

4.1 Module de base Bases générales

Bases historiques et linguistiques

Introduction à la MTC

- Yin Yang
- Cinq phases (Wu Xing)
- Substances fondamentales (Qi / Xue; Jin / Ye; Jing / Shen)

Aperçu des méthodes thérapeutiques

Mouvements traditionnels

- Zang Fu / Les Fu extraordinaires

Huit critères fondamentaux

- Différenciation en quatre stades / Différenciation en six méridiens

Etiologie et pathogenèse

Méridiens

- Points d'acupuncture
- Neurophysiologie et histologie des points
- Microsystèmes

Les quatre procédures diagnostiques

- Interrogation y c. anamnèse par systèmes
- Inspection y c. diagnostic de la langue
- Audition et odorat
- Palpation y compris la prise du pouls

Modèle pathologique de Qi et Xue

Modèle pathologique des cercles de fonction

Modèle pathologique par facteurs climatiques

Pathologie des méridiens

Principes et techniques thérapeutiques

- Huit procédures thérapeutiques
- Thérapie en cas d'incidents

Bases de la pharmacothérapie chinoise

- Formes galéniques, dosage, critères de qualité

4.2 Module de base Acupuncture

Origines historiques

Théorie des méridiens

- 12 méridiens principaux
- méridiens secondaires: les 8 vaisseaux merveilleux; les méridiens LO
- les méridiens distincts (jing bie), les méridiens tendinomusculaires
- régions cutanées

Punctologie

- Fonction et indications, catégories, techniques de simulation

Enseignements des méridiens principaux et de leurs points en détail

Choix et combinaison des points

Principes thérapeutiques

Principe de la prescription

Application clinique du diagnostic et technique de puncture

- Syndromes de MTC
 - selon les Zhang Fu
 - selon la pathologie des méridiens
 - selon des maladies typiques
 - autres syndromes de MTC
- Acupuncture symptomatique, acupuncture de la douleur
- Technique de la puncture, de la moxibustion et d'autres techniques thérapeutiques

4.3 Module de base Pharmacothérapie chinoise

Bases théoriques de la pharmacothérapie clinique

- les huit règles thérapeutiques
- qualification des médicaments
- pharmacothérapie en fonction des organes et entrailles
- monographies sur les médicaments
- classification des médicaments
- contre-indications et interactions dans le cadre des médicaments essentiels
- toxicologie en fonction de la compréhension occidentale

Discussion des médicaments chinois les plus utilisés

- Effet et indication selon la médecine traditionnelle chinoise
- Contre-indications selon la médecine traditionnelle chinoise et la médecine occidentale
- Toxicologie et pharmacologie
- Etudes cliniques

Possibilités de combinaison

Bases pratiques de la pharmacothérapie

- Formes d'administration: interne et externe
- Dosage
- Prescriptions simples

4.4 Module de base Auriculopuncture/acupuncture contrôlée par le pouls RAC

Microsystèmes

- Définition
- Propriétés structurelles et physiologiques
- Zones auriculaires selon Nogier et Bahr
- Zones crâniennes
- Zones de la main
- Autres microsystèmes

Histoire de l'auriculopuncture

Embryologie, anatomie et innervation de l'oreille

Projection topographique de l'organisme sur le pavillon de l'oreille

- Les 200 principaux points

Couches fonctionnelles, zones et lignes auxiliaires

Catégories de points

- points anatomiquement définis
- points fonctionnellement définis
- points primordiaux
- points biotiques
- points-maîtres

Applications de fréquences

- Diagnostique et thérapeutique
- Laser

Principe d'efficacité de l'acupuncture basée sur un microsystème, en particulier acupuncture auriculaire

Indications et contre-indications de l'acupuncture auriculaire

Technique de la détection des points

- Techniques de palpation
- Mesures de la résistance de la peau
- Détection de modifications du champ électrique
- Techniques de renforcement/de filtre

Le réflexe RAC/Nogier

- Physiologie
- Modèles d'explication
- Techniques

Techniques de la puncture et déroulement du traitement

4.5 Pour des informations détaillées sur le contenu des différents modules, veuillez consulter le catalogue des objectifs de formation en annexe.

5. Règlement d'examen

5.1 Objectif de l'examen

L'examen vise à déterminer si le candidat remplit les objectifs de formation indiqués au chiffre 4 du programme de formation complémentaire et s'il est donc capable de s'occuper de patients en «Acupuncture – Pharmacothérapie chinoise – MTC» avec compétence et en toute autonomie.

5.2 Matière de l'examen

La matière de l'examen comprend tout le catalogue des objectifs de formation figurant au chiffre 4 du programme de formation complémentaire. Elle est répartie en quatre modules: Bases générales, Acupuncture, Pharmacothérapie chinoise, Auriculopuncture/acupuncture contrôlée par le pouls RAC.

5.3 Commission d'examen

5.3.1 Elections

Les membres de la Commission d'examen sont élus par le Comité de l'ASA.

5.3.2 Tâches de la Commission d'examen

La Commission d'examen est chargée des tâches suivantes:

- Organiser et faire passer les examens;
- Préparer les questions pour les examens;
- Evaluer les examens et en communiquer les résultats;
- Revoir périodiquement le règlement d'examen.

5.4 Genre d'examen

5.4.1 Les examens ont lieu sous la forme de questionnaires à choix multiples (QCM) et comprennent 40 questions par module. Durée: 90 minutes par module.

5.5 Modalités d'examen

5.5.1. Chacun des 4 modules fait l'objet d'un examen distinct. Les examens peuvent avoir lieu de manière séparée, combinée ou regroupée sur une journée.

5.5.2 Lieu et heure de l'examen

Les examens ont lieu une fois par an. La date et le lieu sont fixés par la Commission d'examen. L'annonce de l'examen est publiée sur le site internet de l'ASA, de l'AGMAR et de la SACAM.

5.5.3 Langue de l'examen

Les examens peuvent avoir lieu en français, en allemand ou en italien. La nomenclature de l'OMS fait foi.

5.5.4 Taxe d'examen

L'ASA perçoit une taxe d'examen qui se monte à CHF 200.00 pour 1 module, à CHF 400 si 2 ou 3 modules ont lieu à la même date, et à CHF 500.00 si tous les 4 modules ont lieu à la même date.

La taxe d'examen doit être payée avec l'inscription à l'examen. En cas de retrait de l'inscription, elle est rétrocédée uniquement si l'inscription a été retirée au moins quatre semaines avant la date de l'examen. Si l'inscription est retirée à une date ultérieure, la rétrocession de la taxe ne peut avoir lieu que pour de justes motifs.

5.6 Critères d'évaluation

Les différentes parties de l'examen sont évaluées avec le terme de «réussi» ou «non réussi». L'examen de formation complémentaire est considéré comme réussi lorsque le/la candidat-e a réussi toutes les parties de l'examen avec succès. L'évaluation finale indique «réussi» ou «non réussi».

5.7 Communication des résultats, répétition de l'examen et opposition

5.7.1 Communication des résultats

Les résultats d'examen doivent être communiqués aux candidats par écrit avec l'indication des voies de droit.

5.7.2 Répétition

Le candidat peut repasser l'examen de spécialiste autant de fois que nécessaire, en ne devant toutefois se présenter qu'à la partie d'examen où il a échoué.

5.7.3 Opposition

En cas d'échec à l'examen, le candidat peut contester la décision négative dans un délai de 30 jours auprès de la Commission de formation postgraduée et continue de l'ASA.

6. Formation continue et recertification

L'attestation de formation complémentaire est valable 3 ans à compter de sa date d'établissement. Passé ce délai, il faut procéder à une recertification, faute de quoi l'attestation perd sa validité.

Il incombe au détenteur de l'attestation de formation complémentaire «Acupuncture et pharmacothérapie chinoise - MTC (ASA)» de se former régulièrement.

La formation continue doit comprendre au moins 24 crédits sur une période de 3 ans, obtenus dans le cadre de cours sur un thème en lien direct avec la médecine chinoise et reconnus par l'ASA (1 crédit correspond à 45-60 minutes de formation). La liste des cours reconnus est disponible sur le site de l'ASA.

La recertification de l'attestation de formation complémentaire est vérifiée tous les trois ans par la Commission de formation postgraduée et continue de l'ASA (vérification des attestations de participation aux cours).

Il incombe au détenteur de l'attestation de formation complémentaire de déposer sa demande de recertification dans le délai requis. L'attestation arrive à échéance au terme de la 4^e année suivant la dernière certification. La Commission de formation postgraduée et continue de l'ASA décide au cas par cas des conditions pour une recertification au-delà de ce délai en fonction de la qualité et de l'activité / de la formation continue dans le domaine de l'attestation de formation complémentaire.

Les motifs suivants donnent droit à une réduction proportionnelle des obligations de recertification lors d'une interruption de l'activité dans le domaine de l'attestation de formation complémentaire de min. 4 à max. 24 mois au total durant une période de recertification: maladie, séjour à l'étranger, maternité, activité non clinique ou autres raisons empêchant de remplir les conditions requises pour la recertification.

7. Compétences

L'ASA est compétente pour toute question administrative en lien avec l'organisation et la mise en œuvre du programme de formation complémentaire. Dans ce but, elle nomme une commission de formation postgraduée et continue.

Commission de formation postgraduée et continue pour la formation complémentaire en «Acupuncture et pharmacothérapie chinoise - MTC (ASA)»

7.1 Elections

La Commission de formation postgraduée et continue pour la formation complémentaire en «Acupuncture et pharmacothérapie chinoise - MTC (ASA)» est nommée par le Comité de l'ASA.

7.2 Composition

La Commission pour la formation postgraduée et continue se compose d'au moins 3 médecins actifs dans le domaine de l'attestation de formation complémentaire, tous détenteurs de l'attestation de formation complémentaire en «Acupuncture et pharmacothérapie chinoise - MTC (ASA)».

7.3 Tâches

La Commission de formation postgraduée et continue est chargée des tâches suivantes:

- Contrôler, et le cas échéant réviser, le programme de formation complémentaire et les directives sur la formation continue et la recertification de l'attestation de formation complémentaire en «Acupuncture et pharmacothérapie chinoise - MTC (ASA)».
- Définir le contenu et l'organisation des cycles de formation continue.
- Evaluer les offres de formation postgraduée et continue.
- Edicter les dispositions d'exécution du programme de formation complémentaire.
- Fixer la taxe d'obtention de l'attestation de formation complémentaire.
- Gérer les attestations de formation complémentaire délivrées et mettre à disposition de l'ISFM la liste des détenteurs de l'attestation de formation complémentaire en «Acupuncture et pharmacothérapie chinoise - MTC (ASA)».
- Veiller à ce que les noms des détenteurs de l'attestation de formation complémentaire figurent sur le site internet de l'ASA.
- Vérifier si les critères d'admission selon le chiffre 2 du présent programme de formation sont remplis.
- Prendre la décision finale en cas d'opposition lors d'échec à l'examen. Lorsque les critères pour l'obtention de l'attestation de formation complémentaires ne sont pas remplis, la décision revient au Comité de l'ASA.

8. Emoluments

La taxe pour l'obtention de l'attestation de formation complémentaire s'élève à CHF 150.00 pour les membres de l'ASA, et à CHF 400.00 pour les candidats qui ne sont pas membres.

La taxe de recertification s'élève à CHF 200.00 pour les membres de l'ASA, et à CHF 600.00 pour les candidats qui ne sont pas membres.

9. Dispositions transitoires

L'ISFM a approuvé le présent programme de formation complémentaire le 6 novembre 2014 et l'a mis en vigueur au 1^{er} juillet 2015.

Le ou la candidat-e qui répond à toutes les exigences selon l'ancien programme d'ici au 30 juin 2018 peut demander l'attestation de formation complémentaire d'après [les anciennes dispositions du 24 février 2005](#).

Aussi bien l'attestation de formation complémentaire obtenue selon les anciennes dispositions que celle obtenue selon les présentes conditions autorisent son détenteur à facturer ses prestations dans le cadre du TARMED, chapitres Acupuncture et Médecine traditionnelle chinoise.

Révisions : 23 juin 2017